



# GUIDE DE ROUTE



Samedi 29 juin 2024

**CLASSIQUE FÉMININE**

du **VAL DE MORTEAU N1**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**(V2 - 12JUIN 2024)**



<b>Officiels et engagements</b>	<b>3</b>
<b>Règlementation</b>	<b>4-5</b>
<b>Lieux pratiques</b>	<b>6-9</b>
<b>Récompenses / Dotations</b>	<b>10</b>
<b>Liste des N1 Femmes engagées</b>	<b>11</b>
<b>Carte et profil du parcours</b>	<b>12-13</b>
<b>Itinéraire-horaire</b>	<b>14-15</b>
<b>Contacts</b>	<b>16</b>
<b>Partenaires</b>	<b>17</b>



## ORGANISATEURS

### MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la Classique féminine du val de Morteau - Bourgogne Franche-Comté, 4ème manche de Coupe de France Femmes N1 est constitué par les membres suivants :

<b>Président</b>	Jean-François DUCROT
<b>Directeur de course</b>	Fabien VARDANÉGA
<b>Secrétaire</b>	Valérie PERRENOUD
<b>Correspondant équipes</b>	Jason ROY

## OFFICIELS

### CORPS ARBITRAL

<b>Président du jury</b>	MICHAUD Max
<b>Commissaire 1</b>	PARIS Patrick
<b>Commissaire 2</b>	FLACELIERE Christophe
<b>Juge à l'arrivée</b>	BERNARD Julien
<b>Commissaire moto 1</b>	MEZZETA Daniel
<b>Commissaire moto 2</b>	REGNET Marie-Christine

## ENGAGEMENTS

### PROCEDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Équipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

La **clôture des engagements** est fixée au :

**Mercredi 26 juin à 20h00**

Les modifications de la liste des engagées (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront donc intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

**Aucun engagement ne sera accepté après cette date.**

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme FFC Cicle-web à partir du site internet de la Fédération.

### LISTE DES CATÉGORIES

#### COUPE DE FRANCE FEMMES

Elite

Open

## RÈGLEMENTATION

### RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- [Titre 2-Epreuves sur route](#)
- [Reglement-CPF-Femmes-2024](#)

### RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve Classique Féminine du Val de Morteau est organisée par le Vélo club Morteau Montbenoît sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se disputera le samedi 29 juin 2024 à LES COMBES (25500).

#### ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes Élites, Opens et U19.

Elle est inscrite au calendrier « National Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 4ème manche de la Coupe de France National Femmes 2024.

#### ARTICLE 3. PARTICIPATION

- ▶ Équipes labellisées « National 1 Femmes »,
- ▶ Sélections régionales (Hors effectif N1\*\*\*),
- ▶ Sélections départementales (Hors effectif N1\*\*\*),
- ▶ Individuelles d'équipes UCI, \*
- ▶ Équipes étrangères sur invitation \*\*
- ▶ Individuelles de clubs (listées haut-niveau et Espoirs), n'appartenant pas aux structures labellisées N1 et N2

\*Maximum 3 coureuses d'une même équipe UCI

\*\* Quatre équipes étrangères maximum (équipes non enregistrées UCI) et dans la limite de six équipes étrangères dans les zones avec accords frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.  
\*\*\*Cas particulier - les coureuses appartenant aux structures N2 peuvent faire partie des sélections régionales ou départementales sans pour autant compter dans le classement individuel N1 (point bloqué sans rentrer dans le classement individuel N1).

#### ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra **le vendredi 28 juin de 16h à 17h45**, salle du conseil - Mairie des Combes - 1, place de la Mairie -25500 LES COMBES.

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à cette même permanence.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des membres du Collège des arbitres est fixée à **18h, le vendredi 28 juin**, salle du conseil - Mairie des Combes - 1, place de la Mairie - 25500 LES COMBES.

#### ARTICLE 5. RADIO - TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée à la réunion des DS.

#### ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par **Basso Assistance**.

Le service est assuré au moyen de 1 voiture et 1 moto neutres, avec chauffeurs et mécaniciens.

L'encadrement sportif des équipes françaises devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un diplôme entraîneur Fédéral, Entraîneur Club Expert, d'un diplôme d'État (DEJEPS, DES JEPS, BEES2, BEESAC, Licence STAPS Entraînement Sportif) ou du professorat de sport (CTS).

Pour les diplômés des équipes étrangères, cette disposition sera validée par le jury des arbitres (la mention « coach » ou « directeur sportif » étant suffisante).

En l'absence de diplôme, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 9 du règlement de la coupe de France.

En accord avec le règlement de la Coupe de France Femmes, l'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur la base du postulat suivant :

**Postulat initial\***: L'ordre des véhicules sera fixé sur la base du classement individuel de la Coupe de France, avec la prise en compte de la première coureuse de chaque équipe. Dans le cas où la ou les coureuses concernées ne sont pas présentes sur l'épreuve, les équipes concernées conservent leur place au sein de la file des Directeurs Sportifs.

**Les autres structures participantes\*** qui ne possèdent pas de coureuses classées dans le classement individuel feront parties du premier tirage au sort.

*\* Si l'encadrement sportif de l'équipe ne répond pas aux conditions de diplômés décrites à l'article 6 et / ou si des équipes ne sont pas présentes à la réunion des Directeurs sportifs, un second tirage au sort avec l'ensemble des équipes concernées sera réalisé.*

#### ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Dans le cas de litiges, seul l'organisateur et les arbitres de la FFC pourront prendre des décisions pour la bonne marche de l'épreuve. Les réclamations seront reçues exclusivement par le collège des arbitres.

## ARTICLE 8. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur des courses en ligne. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation. Il est préconisé aux encadrements des équipes de réaliser le ravitaillement dans la zone de collecte des déchets (KM7).

## ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

Toutes les compétitrices situées dans un délai dépassant 15 mn du peloton principal doivent s'arrêter et quitter la course.

## ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch,
- ▶ Classement par équipe de l'épreuve
- ▶ Classement individuel U19

### Classements annexes :

- ▶ **Classement de la montagne**

Le classement général de la montagne s'obtient par addition des points attribués au sommet de **la côte du Lavot**, au **2<sup>ème</sup> (KM 21,7), 4<sup>ème</sup> (KM 45,5) et 6<sup>ème</sup> tour (KM 69,3)**, répertoriés selon la cotation suivante: **6 - 4 - 2** aux 3 premières compétitrices classées au sommet.

En cas d'égalité de points entre les concurrentes au classement final de la montagne, celles-ci sont départagées selon leur place au classement de la course.

## ARTICLE 11. PRIX DE L'EPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

Classement individuel			
Total : 1220€			
<b>1<sup>ère</sup></b>	246 €	<b>11<sup>ème</sup></b>	21 €
<b>2<sup>ème</sup></b>	183 €	<b>12<sup>ème</sup></b>	20 €
<b>3<sup>ème</sup></b>	146 €	<b>13<sup>ème</sup></b>	18 €
<b>4<sup>ème</sup></b>	122 €	<b>14<sup>ème</sup></b>	17 €
<b>5<sup>ème</sup></b>	98 €	<b>15<sup>ème</sup></b>	15 €
<b>6<sup>ème</sup></b>	85 €	<b>16<sup>ème</sup></b>	14 €
<b>7<sup>ème</sup></b>	67 €	<b>17<sup>ème</sup></b>	14 €
<b>8<sup>ème</sup></b>	55 €	<b>18<sup>ème</sup></b>	14 €
<b>9<sup>ème</sup></b>	37 €	<b>19<sup>ème</sup></b>	12 €
<b>10<sup>ème</sup></b>	24 €	<b>20<sup>ème</sup></b>	12 €

Classement individuel U19	
<b>1<sup>ère</sup></b>	150 €
<b>2<sup>ème</sup></b>	100 €
<b>3<sup>ème</sup></b>	50 €

Classement de la montagne	
<b>1<sup>ère</sup></b>	150 €
<b>2<sup>ème</sup></b>	100 €
<b>3<sup>ème</sup></b>	50 €

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 1820 euros.

## ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à la mairie des Combes.

## ARTICLE 13. PROTOCOLE

Ceux-ci sont obligatoires pour les récipiendaires elles devront se présenter en tenue dans **un délai ne devant excéder 10 minutes après l'arrivée** :

- ▶ Les trois premières concurrentes de l'épreuve
- ▶ La lauréate du classement de la montagne
- ▶ La lauréate du classement U19
- ▶ La meilleure équipe de la manche

## ARTICLE 14. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validée par la Préfecture du Doubs. Tous les véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisement allumés.

## ARTICLE 15. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société ChronoConsult : [contact@chronoconsult.fr](mailto:contact@chronoconsult.fr)  
04 56 59 00 74.

## ARTICLE 16. DEVELOPPEMENT DURABLE

Une zone de déchets sera mise en place au KM 7 sur longueur de 300m. Obligation de la respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans cette zone, sous risque de pénalités

## ARTICLE 17. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.





## LIEUX PRATIQUES

### PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS

<b>Date / Horaire</b>	Vendredi 28 juin 2024 De 16h à 17h45
<b>Lieu</b>	Salle du conseil Mairie des Combes 1, place de la Mairie 25500 LES COMBES

### REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

<b>Date / Horaire</b>	Vendredi 28 juin 2024 A 18h
<b>Lieu</b>	Salle du conseil Mairie des Combes 25500 LES COMBES

### SIGNATURE PRESENTATION DES EQUIPES

<b>Horaire</b>	12H45
<b>Lieu</b>	Podium protocolaire

### LOCAL ANTI-DOPAGE

<b>Lieu</b>	Mairie des Combes
-------------	-------------------

## HOPITAUX

HOPITAUX	
<b>Lieu</b>	Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté 2 Fbg Saint- Etienne, 25300 Pontarlier
<b>Contact</b>	03 81 38 54 54
<b>Lieu</b>	CHU BESANCON 3, Boulevard Alexandre Flemming 25000 BESANCON
<b>Contact</b>	03 81 66 81 66



## HEBERGEMENTS

### OFFICE DE TOURISME

Adresse : 7, place de la Halle, 25500 MORTEAU

Téléphone : 03 81 67 18 53

### HOTELS A PROXIMITE

NOM	ADRESSE
<b>Hôtel Les Montagnards</b>	7 Bis Pl. Carnot, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.08.86
<b>Hôtel La Guimbarde</b>	10 Pl. Carnot, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.14.12
<b>Espace Morteau</b>	10 Chemin. Du Breuille, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.48.72
<b>L'évasion tonique</b>	9 Rue des Vergers, 25130 Villers-le-Lac Tél : 03 81 68 02 89
<b>Hôtel restaurant Les Cygnes</b>	31 Rte des Brenets, 25130 Villers le Lac Tél : 03.81.68.01.20
<b>Auberge de la Motte</b>	2, rue du 8 mai 25500 LES COMBES 03.81.67.23.35

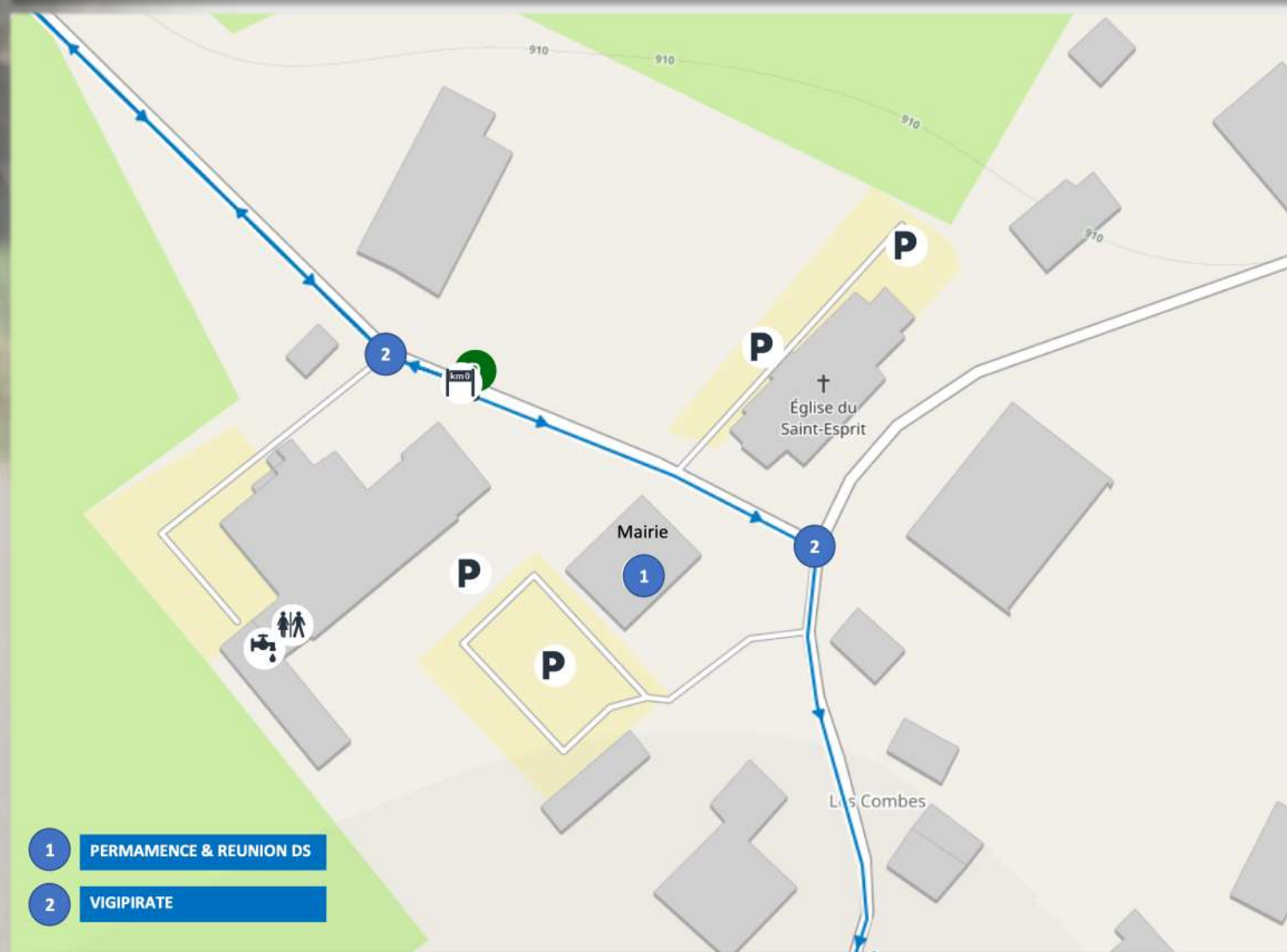








## SITE DÉPART ET ARRIVÉE



GPS 47.059024798139795, 6.5433604629723705

## A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre-elles par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première U19** la **première équipe de l'épreuve** pourront être récompensées.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes au maximum après leur arrivée.

## CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

- ▶ Les trois premières de la dernière épreuve,
- ▶ Les prix spéciaux de l'épreuve,
- ▶ Le podium (3 lauréates) du classement général individuel final de la coupe de France, ou, en leur(s) absence(s), leurs directeurs(trices) sportifs(ves) s'ils/elles sont présents (es)
- ▶ Le podium par équipe (3 lauréats) du classement général par équipes de la Coupe de France ou, en leur(s) absence(s), les directeurs(rices) sportifs(ves), s'ils/elles sont présents (es)

## GRILLE DES PRIX

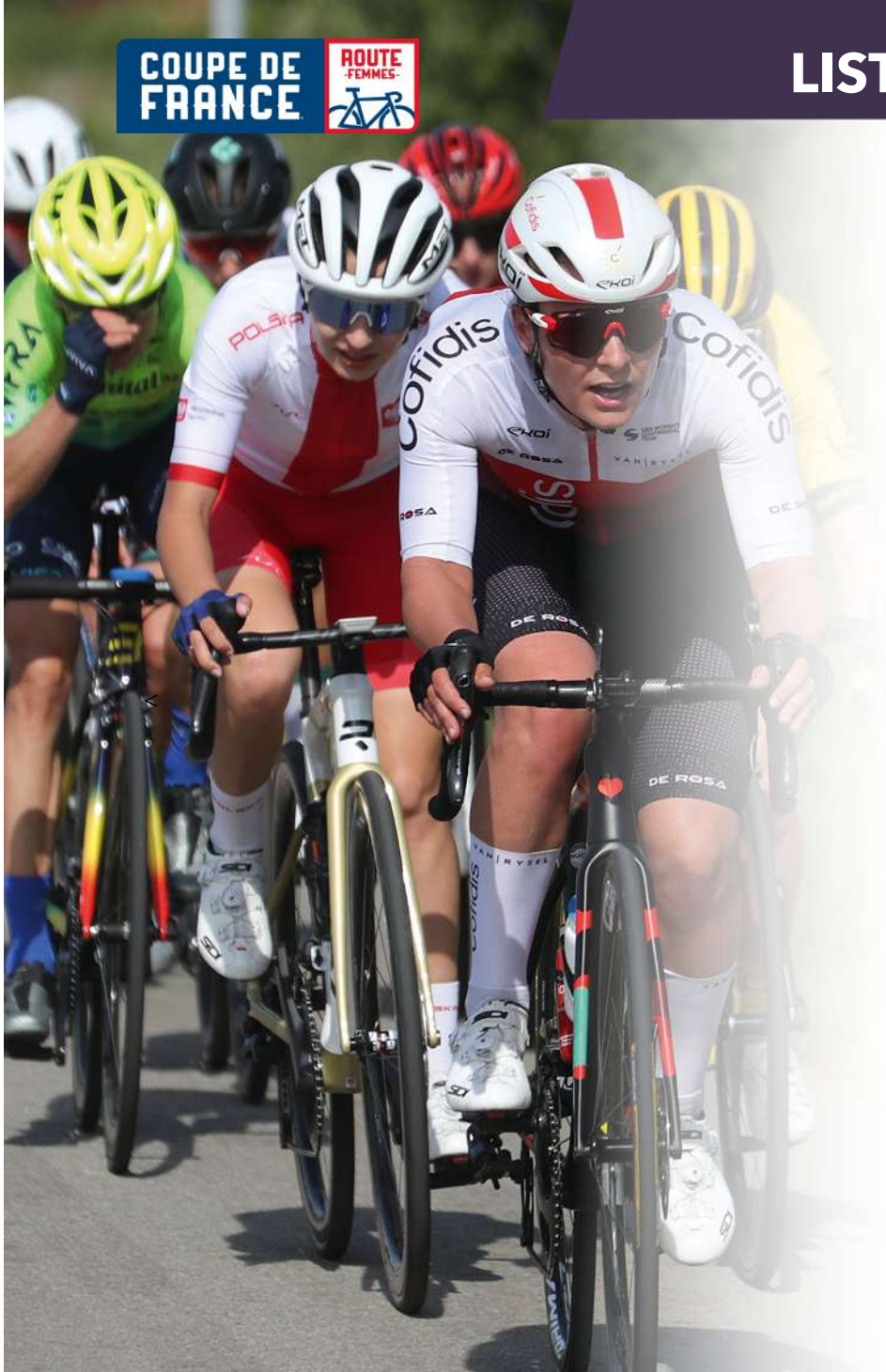
### CLASSEMENT GENERAL

Place	N1	N2
<b>1<sup>ère</sup> équipe</b>	1 300 €	875 €
<b>2<sup>ème</sup> équipe</b>	1 000 €	600 €
<b>3<sup>ème</sup> équipe</b>	800 €	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 100 €</b>	<b>1 975 €</b>

### TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.





## NATIONAL 1 ROUTE FEMMES

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME



BREIZH LADIES



CHAMBERY CYCLISME COMPETITION FEMININ



LADYNAMIPS CLARIS AUTOMOBILES - RVC (NOUVELLE STRUCTURE)



LANESTER WOMEN MORBIHAN



TEAM BUFFAZ GESTION DE PATRIMOINE - LYON SPRINT EVOLUTION



TEAM ELLES - GROUPAMA PAYS DE LA LOIRE



TEAM FEMININ CENTRE VAL DE LOIRE

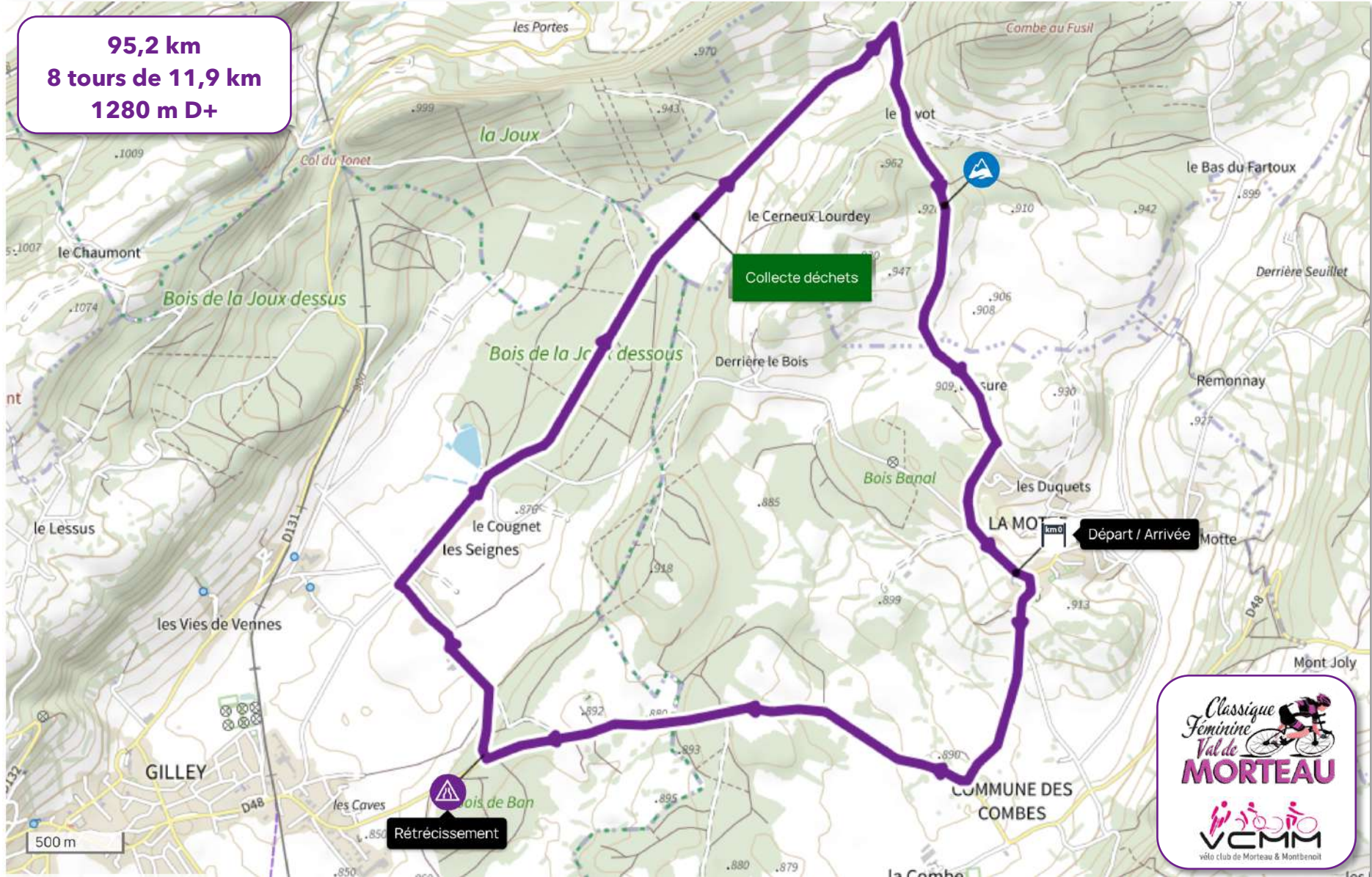


U.V.C.A TROYES



VELO CLUB MORTEAU MONTBENOIT

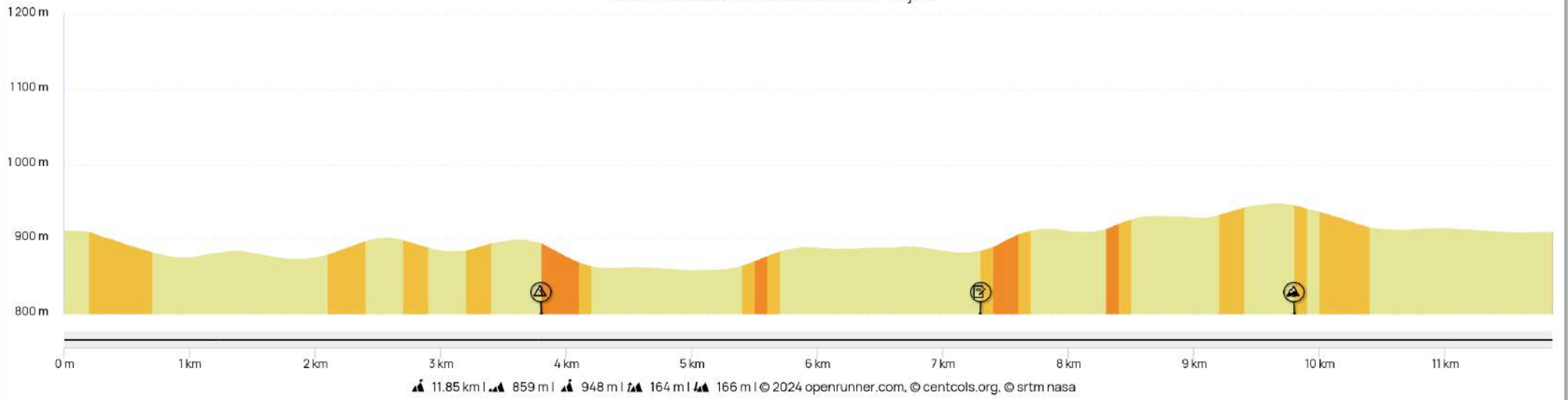








CLASSIQUE VAL DE MORTEAU N1 V2 - 12 juin



## CLASSIQUE FÉMININE DU VAL DE MORTEAU - Coupe de France Femmes National 1 - 29 juin 2024

KMS	LIEUX DE PASSAGE	ALTITUDE	ROUTES	RESTE KM	33	35	37
0,0	DEPART - Rue de l'orée du Bois - 2500 Les Combes	910	VC	95,2	14:00	14:00	14:00
0,1	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	95,1	14:00	14:00	14:00
1,2	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	94,0	14:02	14:02	14:01
3,8	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	91,4	14:06	14:06	14:06
4,9	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	90,3	14:08	14:08	14:07
8,7	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	86,5	14:15	14:14	14:14
9,8	Le Lavot	937	VC	85,4	14:17	14:16	14:15
11,0	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	84,2	14:20	14:18	14:17
11,5	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'orée du Bois	911	VC	83,7	14:20	14:19	14:18
11,9	1er passage sur la ligne	910	VC	83,4	14:21	14:20	14:19
12,0	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	83,2	14:21	14:20	14:19
13,1	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	82,1	14:23	14:22	14:21
15,7	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	79,5	14:28	14:26	14:25
16,8	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	78,4	14:30	14:28	14:27
20,6	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	74,6	14:37	14:35	14:33
21,7	GPM 1 - Le Lavot	937	VC	73,5	14:39	14:37	14:35
22,9	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	72,3	14:41	14:39	14:37
23,4	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'orée du Bois	911	VC	71,8	14:42	14:40	14:37
23,8	2ème passage sur la ligne	910	VC	71,5	14:43	14:40	14:38
23,9	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	71,3	14:43	14:40	14:38
25,0	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	70,2	14:45	14:42	14:40
27,6	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	67,6	14:50	14:47	14:44
28,7	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	66,5	14:52	14:49	14:46
32,5	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	62,7	14:59	14:55	14:52
33,6	Le Lavot	937	VC	61,6	15:01	14:57	14:54
34,8	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	60,4	15:03	14:59	14:56
35,3	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'orée du Bois	911	VC	59,9	15:04	15:00	14:57
35,7	3ème passage sur la ligne	910	VC	59,6	15:04	15:01	14:57
35,8	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	59,4	15:05	15:01	14:58
36,9	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	58,3	15:07	15:03	14:59
39,5	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	55,7	15:11	15:07	15:04
40,6	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	54,6	15:13	15:09	15:05
44,4	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	50,8	15:20	15:16	15:12
45,5	GPM 2 - Le Lavot	937	VC	49,7	15:22	15:18	15:13
46,7	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	48,5	15:24	15:20	15:15
47,2	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'orée du Bois	911	VC	48,0	15:25	15:20	15:16



<b>47,6</b>	<b>4ème passage sur la ligne</b>	<b>910</b>	<b>VC</b>	<b>47,7</b>	<b>15:26</b>	<b>15:21</b>	<b>15:17</b>
47,7	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	47,5	15:26	15:21	15:17
48,8	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	46,3	15:28	15:23	15:19
51,4	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	43,8	15:33	15:28	15:23
52,5	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	42,7	15:35	15:30	15:25
56,3	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	38,9	15:42	15:36	15:31
57,4	Le Lavot	937	VC	37,8	15:44	15:38	15:33
58,6	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	36,6	15:46	15:40	15:35
59,1	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'orée du Bois	911	VC	36,1	15:47	15:41	15:35
<b>59,5</b>	<b>5ème passage sur la ligne</b>	<b>910</b>		<b>35,8</b>	<b>15:48</b>	<b>15:41</b>	<b>15:36</b>
59,6	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	35,6	15:48	15:42	15:36
60,7	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	34,5	15:50	15:44	15:38
63,3	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	31,9	15:55	15:48	15:42
64,4	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	30,8	15:57	15:50	15:44
68,2	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	27,0	16:04	15:56	15:50
<b>69,3</b>	<b>GPM 3 - Le Lavot</b>	<b>937</b>	<b>VC</b>	<b>25,9</b>	<b>16:06</b>	<b>15:58</b>	<b>15:52</b>
70,5	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	24,7	16:08	16:00	15:54
71,0	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'orée du Bois	911	VC	24,2	16:09	16:01	15:55
<b>71,4</b>	<b>6ème passage sur la ligne</b>	<b>910</b>		<b>23,9</b>	<b>16:09</b>	<b>16:02</b>	<b>15:55</b>
71,5	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	23,7	16:10	16:02	15:55
72,6	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	22,6	16:12	16:04	15:57
75,2	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	20,0	16:16	16:08	16:01
76,3	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	18,9	16:18	16:10	16:03
80,1	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	15,1	16:25	16:17	16:09
81,2	Le Lavot	937	VC	14,0	16:27	16:19	16:11
82,4	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	12,8	16:29	16:21	16:13
82,9	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'orée du Bois	911	VC	12,3	16:30	16:22	16:14
<b>83,3</b>	<b>7ème passage sur la ligne</b>	<b>910</b>		<b>12,0</b>	<b>16:31</b>	<b>16:22</b>	<b>16:15</b>
83,4	Prendre à droite par rue de l'église	912	D318	11,8	16:31	16:22	16:15
84,5	Le creux du four, prendre à droite par route de Gilley	883	D318/D48	10,7	16:33	16:24	16:17
87,1	Prendre à droite en direction des Seignes de Gilley, par voie communale	898	D48/VC	8,1	16:38	16:29	16:21
88,2	Les seignes, prendre à droite par voie communale	860	VC	7,0	16:40	16:31	16:23
92,0	Prendre à droite direction Les Combes	932	VC	3,2	16:47	16:37	16:29
93,1	Le Lavot	937	VC	2,1	16:49	16:39	16:30
94,3	Route du Luisans, prendre à droite par la rue du Pouchet	914	VC	0,9	16:51	16:41	16:32
94,8	Rue du Pouchet, prendre à gauche par rue de l'orée du Bois	911	VC	0,4	16:52	16:42	16:33
<b>95,2</b>	<b>ARRIVÉE - Rue de l'Orée du Bois</b>	<b>910</b>	<b>VC</b>	<b>0,0</b>	<b>16:53</b>	<b>16:43</b>	<b>16:34</b>



Zone de déchets au KM 7 sur 300 m





## CONTACTS ORGANISATION

**Siège VCMM – 7 avenue de la gare – 25500 Morteau**

03 81 67 60 95 – [vcmorteaumontbenoit@orange.fr](mailto:vcmorteaumontbenoit@orange.fr)

**Jean-François DUCROT – Président VCMM**

06 95 72 46 61

**Fabien VARDANEGA – Directeur de course**

07 84 69 54 86

**Jason ROY - Correspondant des équipes**

07 85 36 24 88

Site Internet : <https://www.vcmm.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/classiquefemininevaldemorteau>





PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS



Morteau - Maîche





## RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

**Alexandre FOUREZ**

[a.fourez@ffc.fr](mailto:a.fourez@ffc.fr)

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

## COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

**Johanna PITAVY**

[j.pitavy@ffc.fr](mailto:j.pitavy@ffc.fr)

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>